



Royaume de Belgique

Intervention de Mme Delphine Delieux, Conseiller

Au Conseil de sécurité des Nations Unies

Arria

“Responding effectively to the needs of refugees, displaced persons and returnees. The role of the United Nations Security Council and its members.”

New York, le 20 juin 2019

Monsieur le Président,

Nous voudrions commencer par remercier les trois membres africains du Conseil pour l’initiative de cette réunion et les quatre briefers pour leurs exposés inspirants.

Il y a moins de 3 mois, nous nous sommes réunis pour une séance d’information avec M. Grandi durant laquelle le chiffre choquant de 68,5 millions de personnes déplacées a été évoqué. Aujourd’hui, quelques jours après la Journée mondiale des réfugiés, nous parlons de plus de 70 millions de personnes ! 84% des réfugiés sont accueillis dans des pays et régions en développement. Au sommet de la liste des pays d’origine mais également des pays d’accueil figurent beaucoup de pays africains. Les récents exemples du Cameroun, du Burundi, du Niger, de l’Ouganda, ou encore de l’Ethiopie sont préoccupants et illustrent les implications régionales qu’engendrent les flux de réfugiés.

Nous saluons donc votre collaboration avec l’Union africaine nous réunissant aujourd’hui sur cette thématique, d’autant plus qu’elle est la thématique annuelle choisie pour 2019 par l’UA.

Monsieur le Président,

Nous nous alignons sur la déclaration que prononcera l’Union européenne et nous voudrions nous-mêmes attirer votre attention sur trois points : 1) les flux de réfugiés en tant qu’indicateur d’alerte précoce des crises émergentes, 2) l’importance du respect du droit international humanitaire (DIH) pour prévenir les flux de réfugiés et de déplacés, pour mieux les protéger créer les conditions pour leur retour, 3) l’importance de la coopération internationale pour la stabilité régionale et mondiale.

Premièrement, cette forte augmentation des personnes déplacées ne peut être le baromètre du déclin de notre capacité à prévenir, contenir et résoudre les conflits. L’apparition de flux de réfugiés ou de déplacés internes est très souvent un signal d’alerte. Ces flux sont donc un **indicateur d’alerte précoce** et doivent, comme tels,

figurer dans les analyses et les rapports soumis au Conseil de sécurité afin d'améliorer notre capacité de réaction et de prévention.

Deuxièmement, les violations du DIH et des droits humains entraînent effectivement des déplacements, quand les civils et les infrastructures civiles deviennent la cible directe ou sont victimes d'attaques aveugles dans un conflit, les forçant à fuir. Les personnes fuient lorsqu'elles sont menacées, sujettes à un recrutement forcé, à des punitions collectives ou à d'autres violations telles que des violences sexuelles. D'autres partent parce qu'elles n'ont plus accès aux biens et services essentiels, parce que les hôpitaux, les stations de traitement des eaux usées ou les écoles sont pris pour cibles, parce que l'entrée de l'aide humanitaire est empêchée. Il est clair **qu'un meilleur respect du DIH conduirait à une réduction des déplacements forcés, mais aussi à une meilleure gestion de la crise actuelle des déplacements internes.** Respecter le DIH, c'est faciliter l'action humanitaire et l'assistance aux personnes déplacées. Respecter le DIH, c'est aussi assurer la protection et la sécurité des personnes déplacées en temps de conflit armé. Respecter le DIH, c'est enfin ne pas bombarder des villes entières ou des biens essentiels à la survie de la population civile, et ainsi contribuer à **créer un environnement propice à un retour sûr et digne des déplacés.**

Enfin et c'est mon troisième point, le nombre saisissant de 70,8 millions de personnes nous invite à nous interroger sur **la coopération régionale et internationale.** Il faut encourager une collaboration accrue entre les Nations Unies, l'Union africaine et l'Union européenne à ce sujet. La Belgique s'associe à la demande faite au Secrétaire général par 57 Etats membres de créer un **Panel de haut niveau sur les déplacés internes.** Ce panel évaluerait comment les Etats membres, l'ONU et d'autres acteurs peuvent mieux répondre à cette problématique.

La Belgique soutient bien entendu le **Pacte mondial pour les réfugiés** et espère que son adoption donnera un nouveau souffle à cette coopération. Le Pacte priorise à juste titre l'appui aux réfugiés et aux pays d'accueil, le partage des responsabilités et des charges, ainsi que la recherche de solutions durables.

Pour l'ensemble de ces raisons, la Belgique est de longue date **un partenaire financier et stratégique du Haut-Commissariat pour les Réfugiés et du Comité International de la Croix-Rouge** et d'autres organisations actives à ce sujet, et je voudrais saisir cette occasion rendre hommage à leur travail remarquable sur le terrain.

Je vous remercie.